

# Dératisation et propreté canine

## La campagne de dératisation

La communauté d'agglomération entretient régulièrement les réseaux d'assainissement et procède via son délégataire du service public à leur dératisation par rodenticide.

La CAVP organise une campagne de dératisation deux fois par an sur toutes les communes du territoire du Val Parisis dont Pierrelaye fait partie, une au printemps et une en automne. Nous ne faisons pas d'intervention ponctuelle à la demande car cela ne serait pas efficace.

Pour rappel, la commune distribue gratuitement des rodenticides, sous conditions. Les produits utilisés ne sont pas toxiques, ni pour les humains, ni pour les animaux domestiques dans les conditions normales d'utilisation.

Des gestes simples de la part des propriétaires et des locataires sont nécessaires pour assurer l'efficacité de cette campagne :

Disposer de containers à ordures munis de couvercles

Ne pas laisser traîner de débris alimentaires

Tenir les caves et les cours en bon état de propreté

Fermer les soupiraux

Vérifier l'étanchéité des tampons du tout-à-l'égout

Munir les gargouilles et tuyaux de descente de paniers métalliques

## La propreté canine

Avoir un animal, l'aimer, c'est aussi l'éduquer et accepter de respecter quelques règles de vie commune : ne pas salir les trottoirs, garder des espaces verts où les enfants peuvent jouer sans craindre « les crottes de chiens »...

Chacun peut participer à l'effort de propreté en utilisant les corbeilles. Des distributeurs de sacs sont à votre disposition, mais n'importe quel sac plastique peut convenir; en prévoir un dans sa poche dès le départ en promenade.

Par ailleurs, 11 Toutounettes sont disposées à différents endroits sur la ville :

1 à l'angle rue de Bessancourt / sente des 2 ormes,

1 à l'entrée du chemin de la basse vacherie (entrée de rue Jean FERRAT),

1 sur l'espace vert angle rue Jean Ferrat et rue Georges Brassens,

1 près des bornes enterrées de la résidence des Acacias,

1 rue du Drain, 2ème tronçon du ru de Liesse à ciel ouvert,

1 Angle rue du Drain / Sente des Grouettes,

1 rue du 19 mars 1962, sur l'espace vert, face à l'usine du SIAAP,

1 rue du drain, près du rond-point,

1 chemin du Bocquet,

1 rue Paul Eluard,

1 rue des Saules,

1 point de distribution situé aux services techniques (22 rue de Bessancourt)

En outre, il est rappelé que les chiens sont interdits dans les parcs.

Infos pratiques

Deux campagnes de dératisation sont prévues par an.

La dernière campagne de dératisation du réseau d'assainissement a eu lieu en octobre dernier.

Documents

[Arrêté sur les déjections canines](#)

[Arrêté 2016-166 Interdiction d'accès aux chiens au Parc des 6 Arpents](#)  
[Interdiction d'accès aux chiens au Parc des sports](#)